

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**BUDGET GÉNÉRAL -
AJUSTEMENT DES
AMORTISSEMENTS -
UTILISATION DU
COMPTE 1068**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **- 6 AVR. 2021**

Publié

le : **- 6 AVR. 2021**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Afin d'ajuster les amortissements, la Direction Générale des
Finances Publiques (DGFIP) doit faire usage du compte 1068
« excédents de fonctionnement capitalisés » de la manière
suivante :

le : **- 6 AVR. 2021** - régularisation au compte 2041582 pour 1 890,90 €.

Cette discordance est la conséquence du changement de
maquette budgétaire. Pour rappel, depuis 2020, l'instruction
M57 s'applique au budget de la Ville de L'Aigle en
remplacement de la M14.

Ainsi, le compte 1068 peut être utilisé de façon exceptionnelle
pour régulariser d'éventuelles discordances de balance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE les services de la DGFIP à recourir à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » pour réaliser les correctifs nécessaires notamment dans le cas exposé ci-dessus et, d'une manière générale, dès que la situation l'exige.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE